

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 04192

Numéro SIREN : 523 125 904

Nom ou dénomination : AAA ACADEMY

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2019 sous le numéro de dépôt 1881

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

Edition du 02/05/18 à 13:37:45
N° 2065 bis-SD
(2018)

Si déposé néant, cochez la case : ☒

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)			
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5		Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE REGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				



Edition du 02/05/18 à 13:37:41
N° 2050-SD 2018

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : AAA ACADEMY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 15 Rue Rouget de Lisle 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 5 2 3 1 2 5 9 0 4 0 0 0 2 0		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 7		
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO
	Constructions AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles AT		AU	
	Immobilisations en cours AV		AW	
	Avances et acomptes AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
	Autres immobilisations financières * BH		BI	
	TOTAL (II) BJ		BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	4 320 BY	4 320
		Autres créances (3) BZ	112 089 CA	112 089
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD	CE	
Disponibilités CF		32 974 CG	32 974	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI		
	TOTAL (III) CJ	149 383 CK	149 383	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	149 383 1A	149 383	
Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR				
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks : Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise		AAA ACADEMY		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)			DA	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	2 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(6 363)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	55 791	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	71 429	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
		Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	601	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	22 394	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	16 200	
	Dettes fiscales et sociales			DY	38 614	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	146	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	77 954		
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	149 383		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	77 954
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	601	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Edition du 02/05/18 à 13:37:42

N° 2052-SD 2018

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : AAA ACADEMY										Néant ☐ *		
		Exercice N										
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires			Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC					
	Production vendue	{ biens * services*	FD		FE		FF					
			FG	213 600	FH		FI	213 600				
			FJ	213 600	FK		FL	213 600				
	Chiffres d'affaires nets*											
	Production stockée*						FM					
	Production immobilisée*						FN					
	Subventions d'exploitation						FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP					
	Autres produits (1) (11)						FQ		13			
		Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR		213 613		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS					
	Variation de stock (marchandises)*						FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW		39 614			
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX		5 125			
	Salaires et traitements*						FY		67 977			
	Charges sociales (10)						FZ		23 098			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA				
								GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC			
			Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE		2			
			Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF		135 816	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										GG		77 797
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*									GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*									GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)									GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)									GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)									GL	411	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									GM		
	Différences positives de change									GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement									GO		
			Total des produits financiers (V)						GP		411	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*									GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)									GR		
	Différences négatives de change									GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement									GT		
			Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										GV		411
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)										GW		78 207

© Sage

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise AAA ACADEMY										Néant ☐	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	578
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	578
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	578
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	22 994
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	214 602
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	158 810
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	55 791
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								HY	
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3)	Dont { - Crédit - bail mobilier *								HP	
		{ - Crédit - bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	411
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6	obligatoires			A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N
DEGREVEMENT CVAE 2015									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
										578	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N	
DEGREVEMENT CVAE 2015									Charges antérieures	Produits antérieurs	
										578	

© Sage

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : AAA ACADEMY										Néant ☒		*									
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations													
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste											
INCORP.		Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	+ 1		D8	- 2		D9	- 3						
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD			KE			KF							
CORPORELLES		Terrains						KG			KH			KI							
		Constructions		Sur sol propre		Dont Composants L9				KJ			KK			KL					
				Sur sol d'autrui		Dont Composants M1				KM			KN			KO					
				Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2				KP			KQ			KR					
		Autres immobilisations corporelles		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3				KS			KT			KU					
				Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV			KW			KX					
				Matériel de transport *						KY			KZ			LA					
				Matériel de bureau et mobilier informatique						LB			LC			LD					
				Emballages récupérables et divers *						LE			LF			LG					
				Immobilisations corporelles en cours						LH			LI			LJ					
				Avances et acomptes						LK			LL			LM					
				TOTAL III						LN			LO			LP					
		FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T					
Autres participations						8U			8V			8W									
Autres titres immobilisés						1P			1R			1S									
Prêts et autres immobilisations financières						1T			1U			1V									
TOTAL IV						LQ			LR			LS									
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG			ØH			ØJ							
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence													
INCORP.		Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN	+ 1		CØ	- 2		DØ	- 3		D7	+ 4			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW			1X				
CORPORELLES		Terrains						IP			LX			LY			LZ				
		Constructions		Sur sol propre						IQ			MA			MB			MC		
				Sur sol d'autrui						IR			MD			ME			MF		
				Inst. gales, agencts et am. des constructions						IS			MG			MH			MI		
		Autres immobilisations corporelles		Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK			ML		
				Inst. gales, agencts, aménagements divers						IU			MM			MN			MO		
				Matériel de transport						IV			MP			MQ			MR		
				Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW			MS			MT			MU		
				Emballages récupérables et divers*						IX			MV			MW			MX		
				Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA			NB		
				Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF		
				TOTAL III						IY			NG			NH			NI		
		FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7			ØW		
Autres participations						IØ			ØX			ØY			ØZ						
Autres titres immobilisés						11			2B			2C			2D						
Prêts et autres immobilisations financières						12			2E			2F			2G						
TOTAL IV						13			NJ			NK			2H						
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14			ØK			ØL			ØM				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: AAA ACADEMY

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD2018

Désignation de l'entreprise AAA ACADEMY										Néant ☒ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU		QV		QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN		ØP		ØQ		ØR		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS		REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM	NO				
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise AAA ACADEMY						Néant ☒ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D
Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations*		5F		5H		5J		5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation		sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D
	6E			6F		6G		6H	
	Ø2			Ø3		Ø4		Ø5	
	9U			9V		9W		9X	
	Ø6			Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF			
- financières			UG		UH				
- exceptionnelles			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

N° 2056-SD

[illegible]

N° 2056-SD

© Sage

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Provisions pour impôts"

N° 2056-SD

Désignation de l'entreprise AAA ACADEMY

[illegible]

N° 2056-SD

© Sage

N° 2056-SD

N° 2056-SD

Désignation de l'entreprise AAA ACADEMY

[illegible]

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : AAA ACADEMY

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL			UM		UN	
		Prêts (1) (2)	UP			UR		US	
		Autres immobilisations financières	UT			UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA						
		Autres créances clients	UX	4 320		4 320			
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO	ZI						
		Personnel et comptes rattachés	UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 535		2 535			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	578		578			
		Divers	VP						
		Groupe et associés (2)	VC	101 776		101 776			
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	7 200		7 200			
		Charges constatées d'avance	VS						
		TOTAUX		VT	116 409		116 409		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	601		601					
		à plus d'1 an à l'origine	VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	16 200		16 200					
		Personnel et comptes rattachés	8C	10 548		10 548					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	18 491		18 491					
collectivités publiques	État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 575		9 575					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ								
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	22 394		22 394					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	146		146					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
		TOTAUX	VY	77 954		77 954					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AAA ACADEMY		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31/12/2017	
I. RÉINTÉGRATIONS								
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités	WJ			Charges financières (art. 212 bis)*		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							
	Quote-part							
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE							
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI								
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
		- imposées aux taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme						
		- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I								
II. DÉDUCTIONS								
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
		- imposées au taux de 0 %						
		- imposées au taux de 19 %						
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
		- imputées sur les déficits antérieurs						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								
Produit net des actions et parts d'intérêts								
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							
	Majoration d'amortissement*							
	Abattement sur le bénéfice et exonération *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Société d'investissement immobilière cotée (art. 208C)	
		Pôle de compétitivité hox CICE (art. 44 undecies)	L6	Société d'investissement immobilière cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 tredecies)	
		ZFU, TE (art.44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
	III. RÉSULTAT FISCAL							
TOTAL II								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	78 185			
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	72 575			

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise AAA ACADEMY

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise AAA ACADEMY

[illegible]

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise		AAA ACADEMY		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	5 610
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	5 610
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	6 342
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)					
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :				ligne WI ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher)				XU	☐
---	--	--	--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TAB

LEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD2018

Désignation de l'entreprise AAA ACADEMY										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 834	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(9 196)		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(6 363)		Report à nouveau	ZG	(6 363)				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(6 363)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	Exercice N :										
	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
DETAILS DES POSTES	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
	— Sous-traitance								YT	12 644	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 9 021								XQ	11 809	
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	884	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	14 277	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	39 614	
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	1 156
		— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	3 970
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	5 126		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY	38 720	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	5 663	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*								ØB	61 320	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	1,67 %	
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0				ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	68 989	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.		JD	2 245 885	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	51186061100041				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : AAA ACADEMY

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Néant

*

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)		⑫				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)		⑬				
CADRE C : autres plus-values taxable à 19%		⑭	(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise AAA ACADEMY

[illegible]

N° 2059-B-SD 2018

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒
------------------------------------	----	-------	-------------------------------------

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AAA ACADEMY

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 % 2

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1

Néant ☒ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2018

Désignation de l'entreprise :AAA ACADEMY

Néant☒*

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Edition du 02/05/18 à 13:37:44
DGFIP N° 2059-E-SD2018

Désignation de l'entreprise : AAA ACADEMY				Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : SAS ALAN ALLMAN ASSOCIATES 511860611					
Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017				Durée en nombre de mois 1 2	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	213 600
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	213 600
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	13
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	13
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	11 949
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	18 644
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	30 594
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 183 018
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	183 018
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)				GX	213 600
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	
Période de référence		GY	du	01012017	GZ au 31122017
Date de cessation		HR			
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel : *				YP	2
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE

3

1

1

2

2

0

1

7

N° SIRET

5

2

3

1

2

5

9

0

4

0

0

2

0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AAA ACADEMY

ADRESSE (voie)

15 Rue Rouget de Lisle

CODE POSTAL

92130

VILLE

ISSY-LES-MOULINEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3	20000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

ALAN ALLMAN ASSOCIATES

N° SIREN (si société établie en France)

5

1

1

8

6

0

6

1

1

% de détention

100

Nb de parts ou actions

20000

Adresse : N°

15

Voie

RUE ROUGET DE LISLE

Code Postal

92130

Commune

ISSY-LES-MOULINEAUX

Pays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)Nom patronymiquePrénom(s)

Nom marital% de détentionNb de parts ou actions

Naissance : DateN° DépartementCommunePays

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

Titre (2)Nom patronymiquePrénom(s)

Nom marital% de détentionNb de parts ou actions

Naissance : DateN° DépartementCommunePays

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 5 2 3 1 2 5 9 0 4 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AAA ACADEMY

ADRESSE (voie) 15 Rue Rouget de Lisle

CODE POSTAL 92130 VILLE ISSY-LES-MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

AAA ACADEMY
Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000 euros
15 rue rouget de Lisle 92130 Issy les Moulineaux
523 125 904 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 29 JUIN 2018**



L'an deux mille dix-huit,
Le 29 juin,
A 11 heures,

La Société « **ALAN ALLMAN ASSOCIATES** » Société par Actions Simplifiée au capital de 450.000 Euros, dont le siège social est fixé 15 rue Rouget de Lisle 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 511 860 611, représentée par Monsieur Jean-Marie THUAL, son Président, associée unique de la Société

En présence de :

Monsieur Jean-Marie Thual, Gérant non associé.

1°) Après avoir pris acte de l'ordre du jour suivant :

- Présentation et lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2017, et quitus à la Gérance,
- Affectation des résultats,
- Présentation et lecture du rapport spécial portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- Approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

A déclaré :

- avoir été convoquée conformément à la loi et aux statuts par la gérance et avoir eu communication de tous les documents et renseignements prévus par la loi et les statuts et en conséquence déclare la convocation régulière,

2°) A pris les décisions suivantes portées à cet ordre du jour :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance, approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été établis par la gérance, et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 55 791 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du Code Général des Impôts, l'associée unique constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal et relevant de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

En conséquence, elle donne quitus entier à la gérance pour l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 55 791 euros de la manière suivante :

- Aux dividendes : 45.000 euros
- Au compte report à nouveau : 10.791 euros

Le compte « report à nouveau » sera porté, suite à cette affectation, à la somme de 4.428 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes ont été mis en distribution au cours de cet exercice :

Exercice	Dividendes	Eligible à l'abattement (personnes physiques)	Non éligible à l'abattement (personnes morales)
2016	0 €		0 €
2015	0 €		0 €
2014	30 000 €		30 000 €

TROISIEME DECISION

L'associée unique après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont énoncées :

- Aucune convention conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et gérant et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



AAA ACADEMY
Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000 euros
15 rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux
523 125 904 RCS NANTERRE

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSOCIEE UNIQUE**



Chère associée,

Je vous ai convoqué en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La convocation prescrite vous a été adressée dans les formes et délais statutaires et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur et les statuts de votre société ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 213 600 euros contre un chiffre d'affaires de 118 434 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 135 816 euros contre 128 208 euros au titre de l'exercice précédent et elles sont composées des postes suivants :

- * autres achats et charges externes : 39 614 euros
- * salaires et traitements y compris les charges sociales : 91 075 euros
- * impôts et taxes : 5 125 euros

Il en ressort un résultat d'exploitation positif de 77 797 euros contre un résultat d'exploitation négatif de (9 196) euros au titre de l'exercice précédent.

Notre résultat financier est de 411 euros contre un résultat financier nul pour l'exercice précédent.

En conséquence notre résultat courant avant impôt est positif et ressort à 78 207 euros.

En conséquence, après addition et imputation de tous produits et charges, le résultat net comptable pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est un bénéfice de 55 791 euros contre une perte de (9 196) euros au titre de l'exercice précédent.

Il apparaît au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

A l'actif :

- un actif net immobilisé de 0 euros
- un actif circulant de 149 383 euros

Au passif :

- des capitaux propres d'un montant de 71 429 euros
- un volume de dettes de 77 954 euros

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Compte tenu de son activité, notre Société n'a engagé aucune dépense au cours de cet exercice en matière de recherche et développement.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET DEPUIS SA CLOTURE

Aucun évènement important de nature à affecter les comptes et l'activité de la Société au cours de l'exercice 2017 et depuis sa clôture n'est à signaler.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous envisageons une poursuite de l'activité et le maintien de cette dynamique de croissance pour l'exercice 2018.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

A la date de la clôture de l'exercice, notre Société ne détenait aucune participation dans d'autres Sociétés.

RESULTATS – AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net de 55.791 euros. Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Aux dividendes :	45.000,00 euros
Au compte report à nouveau :	10.791 euros

Le compte « Report à nouveau » sera porté, suite à cette affectation, à la somme de 4.428 euros.

Il est rappelé qu'au titre des 3 derniers exercices, les dividendes suivants ont été distribués :

Exercice	Dividendes	Eligible à l'abattement (personnes physiques)	Non éligible à l'abattement (personnes morales)
2016	0 €		0 €
2015	0 €		0 €
2014	30 000 €		30 000 €

J. M. P.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

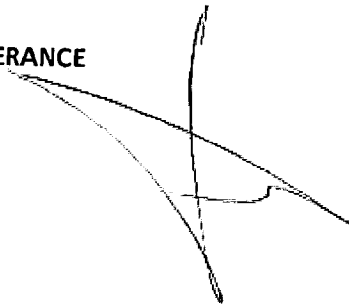
Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Je vais maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que je sou mets à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont conformes à la réglementation en vigueur.

Je vous invite en conséquence à adopter les résolutions que je sou mets à votre vote et je me tiens à votre disposition pour répondre à toutes questions et observations qu'il vous conviendrait de formuler.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' or 'H' shape with a vertical line through it, positioned to the right of the 'LA GERANCE' text.